



COMITE DE PROGRAMMATION LEADER N°17 Jeudi 23 mai 2019 RELEVE DE DECISIONS - PAYS DE LA DEODATIE à SAINT-DIE-DES-VOSGES

MEMBRES DU COMITE DE PROGRAMMATION (quorum 1) 11 minis

Membres en exercice: 21 Membres présents : 14 Membres votants: 14

Etaient présents:

Membres titulaires

Mesdames: Patricia CALBRIX, Edith COLIN, Claude KIENER

Messieurs: Pascal ALTMANN, Guy DROCCHI, Luc EVRARD, Jean Claude FOMBARON, Philippe

GEORGEL, Pascal MOHR, Bernard ROPP, Jean Louis THIRIET, Philippe WELSCH

Membres suppléants

Mesdames : Evelyne LECLERCQ (représentant Denis HENRY) Messieurs: Marc MICHEL (représentant Claude BARLIER)

Excusés:

Mesdames: Christelle IRMOULI

Messieurs: Claude BARLIER, Guy DESRUES, Patrice FEVE, Didier GILLE, Denis HENRY, Manuel

LEMBKE, Bernard MAETZ

COLLEGE PRIVE (quorum 2): 7 minis

Membres en exercice: 12 Membres présents : 7 Membres votants: 7

Etaient présents:

Membres titulaires

Mesdames: Edith COLIN

Messieurs: Pascal ALTMANN, Luc EVRARD, Jean Claude FOMBARON, Jean louis THIRIET, Philippe

WELSCH

Membres suppléants

Madame:/

Monsieur: Marc MICHEL

MEMBRES ASSOCIES

Présents :

Madame: Martine GIMILLARO (Conseillère Départementale), Madame Sylvie SIFFERMANN (Sous-

Préfète), Excusés:

Mesdames: Marie-Aude VISINE (ASP)

Messieurs: Fabrice DROUHOT (ASP), David VALENCE (vice-président du Conseil Régional)

Le double quorum étant atteint, la séance démarre à 19 h 35.









Monsieur Pascal MOHR, président du GAL du PETR du Pays de la Déodatie ouvre la séance. Il procède à l'appel des membres présents et remercie de sa présence Madame Sylvie SIFFERMANN Sous-Préfète de Saint-Dié-des-Vosges ainsi que Madame GIMILLARO conseillère Départementale.

Validation du compte rendu précèdent

Aucune remarque n'est formulée par le comité.

Le compte rendu du comité de programmation n°16 du jeudi 28 mars 2019 est validé à l'unanimité.

1. Etude des dossiers

Monsieur Pascal MOHR, avant le passage des dossiers, rappelle la notion de conflit d'intérêts et précise qu'avant chaque dossier la question sera posée aux membres du comité. En cas de conflit d'intérêts avéré, le membre est prié de quitter la salle pour le vote. L'article 10 du règlement intérieur permet dans ce seul cas de ne pas tenir compte de la règle du double quorum.

Il mentionne le déroulé :

- Présentation par le porteur de projet en 5 minutes
- Questions et échanges avec le comité de programmation
- Après le départ du porteur, le comité remplit la grille à l'aide de la notice de sélection
- La synthèse des notes faite par l'équipe technique du Pays est présentée et validée par le comité

1.<u>1 Pré programmation</u>

| Porteur | Note de | Appréciation | Conflit d'intérêt |
|---|-------------|----------------|-------------------------------------|
| | faisabilité | de faisabilité | |
| SNC POIREL - Reprise et développement d'un commerce rural – Lucas POIREL | 17,1 (100%) | Favorable | / |
| Association la GRANTELE - Réaménagement d'un commerce associatif – Catherine STRUBHARDT | 18,8 (100%) | Favorable | Philippe GEORGEL (VP CC CCB2V) |
| Association du Lançoir - Promotion et communication de la scierie du Lançoir - Claude JANEL | 15,7 (100%) | Favorable | Pascal MOHR (VP CA SDDV) |
| Ville de Saint-Dié-des-Vosges - Valorisation et promotion du territoire autour du Tour de France - Nicolas BLOSSE | 15,7 (100%) | Favorable | Claude KIENER (Adjte ville SDDV) |
| Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges -Promotion et communication du syndicat des Lacs de Pierre Percée – Marylène CENDRE (projet coopération) | 17,5 (100%) | Favorable | Pascal MOHR (VP CA SDDV) |
| Syndicats des Lacs de Pierre Percée - Maintien et développement des activités touristiques des Lacs de Pierre Percée - Claude GEORGE | 18,4 (100%) | Favorable | / |

1.2 Programmation







| Porteur | Projet | Note proposée | Montant proposé | Validation |
|----------------------------|--------------------------------|--------------------------------|-----------------|------------|
| Association VIRTUREAL | Sensibilisation des artisans | 18 (100%) | 29 700,00€ | Unanimité |
| CA SDDV | Diagnostic avifaune | 16,3 (100%) | 6 738,00 € | Unanimité |
| Association FESTIPLAINE | Festival de la Voie Verte 2018 | 15,7 (70% car 2éme dossier) | 19 253,40€ | Unanimité |
| Association L'HELICOOP | Sentier des passeurs 2018 | 14,1 (90%) | 23 835,87€ | Unanimité |
| PETR Déodatie | Animation Gestion 2018 | / | 46 734,58€ | Unanimité |

L'ensemble de ces projets représentent 126 261,86€ de subventions FEADER (LEADER).

Des fiches de validation spécifiques reprenant en détail les projets et conflits d'intérêts par projets sont établies et jointes en annexe.

2. Enveloppe réservataire

Le président expose que lors de la réunion du 11 mars dernier à METZ, comme annoncé lors du dernier comité, la Région nous avait attribué une enveloppe supplémentaire de 170 275 €.

Suite aux échanges que l'on a eus avec des élus de la Région lors de rencontres bilatérales, nous avons récemment obtenu une rallonge complémentaire de 46 432,91 €.

Cela nous permet de disposer aujourd'hui d'une enveloppe de 1 420 782,91 € qui permet d'être plus en phase avec notre programmation.

Suite à une satisfaction générale du comité, le Président soumet au vote l'approbation de cette nouvelle enveloppe de 1 420 782,91 € pour le GAL de la Déodatie. (Voir délibération en annexe)

Vote à l'unanimité

3. Maquette financiére

Le président explique qu'à partir de cette nouvelle enveloppe, il faut modifier la maquette financière initiale. Pour cette nouvelle répartition, il propose au comité de prendre les montants des dossiers en pré programmation.

Il propose également que l'ensemble de l'enveloppe réservataire soit attribuée intégralement sur les projets des porteurs et ne pas modifier la ligne « animation – gestion » ce qui signifie un effort financier du Pays qui a un autofinancement plus important que ce qui est permis.

Nous devons valider cette nouvelle maquette qui fera l'objet d'un avenant à la convention LEADER. Le président soumet au vote cette nouvelle répartition (voir délibération jointe)

Vote à l'unanimité

4. Actualités du programme







Point sur les dossiers au 23/05/2019

20 sont payés (pour 257 724,25 €) soit 18,14% de la nouvelle enveloppe.

3 en instruction de demande de paiement

3 en construction de demande de paiement

6 projets en cours de réalisation

1 dont la convention est en cours de signature

4 en passage de CP2

12 en instruction de demande d'aide

13 en construction de la demande d'aide

5 projets de coopération

8 projets « normaux »

Nous avons 1 dossier avec un AR de demande mis en attente.

5. Etat de consommation de l'enveloppe financière

Voir le tableau joint

Séance levée à 22 h 45

Le Président du GAL du Pays de la Déodatie Pascal MOHR



